

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 404 Formuler des plans de soins - Focus chirurgie spécialisée			
Code	PAIR4B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Jean-François CLAES (jean-francois.claes@helha.be) Alain BOKOKO (alain.bokoko@helha.be) Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Laurent COUTY (laurent.couty@helha.be) Jacques FONDU (jacques.fondu@helha.be) Baudouin MANSVELT (baudouin.mansvelt@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) <u>HELHa Tournai - Salines</u> Nathalie DESCHEEMAER (nathalie.descheemaer@helha.be) Philippe MALVAUX (philippe.malvaux@helha.be) Anne NUYTENS (anne.nuytens@helha.be) Catherine BONTE (catherine.bonte@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- C 4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
- C 4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

Dans les contextes hospitaliers et/ou extrahospitaliers, au départ d'une situation clinique complexe couvrant la période pré, per et post-opératoire ainsi que la préparation à la sortie :

- Justifier les liens entre les données médicales, infirmières, pharmacologiques et les données du client;
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales) ;
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillances spécifiques à un moment précis et à la situation du client.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR4B04A	Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée	48 h / 5 C
PAIR4B04B	Approche intégrée par exercices	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR4B04A	Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée	50
PAIR4B04B	Approche intégrée par exercices	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
 Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12

Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée			
Code	21_PAIR4B04A	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DESCHEEMAER (nathalie.descheemaer@helha.be) Nathalie DESCHEEMAER (nathalie.descheemaer@helha.be) Philippe MALVAUX (philippe.malvaux@helha.be) Anne NUYTTENS (anne.nuyttens@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 404 : Formuler des plans de soins : Focus Chirurgie spécialisée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 404 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.2. Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 404 et de l'activité d'apprentissage

Dans les contextes hospitaliers et/ou extrahospitaliers, au départ d'une situation clinique complexe couvrant la période pré, per et post-opératoire ainsi que la préparation à la sortie,

- Justifier les liens entre les données médicales, infirmières, pharmacologiques et les données du client ;
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales) ;
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillances spécifiques à un moment précis et à la situation du client.

Objectifs

A partir d'une situation clinique,

- Utiliser le vocabulaire spécifique
- expliquer la physiopathologie (définition et mécanismes)
- citer les causes principales
- expliquer les manifestations cliniques
- justifier les buts et indications des examens

- analyser des résultats d'examens paracliniques
- expliquer les points essentiels du traitement en lien avec la physiopathologie
- expliquer, pour les médicaments administrés, les principales indications, les effets thérapeutiques attendus, les principaux effets indésirables à surveiller, les tests de surveillance préconisés
- sélectionner les hypothèses de DI, les DI et les suspicions de complications en faisant des liens entre les données issues du bilan d'indépendance et du profil médical
- justifier les interventions (informations comprises) adaptées à la situation à partir du plan de soins de référence de la pathologie concernée ou de la situation rencontrée
- proposer une programmation des interventions, adaptée à la situation
choisir une échelle, une grille de résultats

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1.Pathologies : 16 h

Cardio-vasculaire (6h)

·Traitement chirurgical des artériopathies oblitérantes

·Plasties valvulaires

·Traitement chirurgical des anévrismes

·Traitement chirurgical du cancer du poumon

ORL (2h)

Ophthlmo (2h)

Digestive (2h)

·Traitement chirurgical pancréas

·Traitement chirurgical œsophage

Urologie (2h)

Traitement chirurgical vessie

Neuro- Traitement traumatismes crâniens (2h)

·Lésions fréquentes

·Surveillances

·Mécanismes Hypertension Intra Crânienne (physio-pathologies, conséquences...)

2.Soins infirmiers : 24 h

Plans de soins destinés d'un :

a.patient opéré pontage, valves, CEC (4h)

b.patient amputé - vasculaire périphérique (2h)

c.patient avec pneumonectomie et lobectomie (4h)

d.patient trauma crânien (3h)

e.patient laryngectomie -partielle ou totale (4h)

f.patient grand brûlé -différence marquée avec urgence et secourisme (3h)

g.patient opéré œsophage-pancréas (1h)

h.patient opéré cystectomie (3h)

3.Salle d'opération : 8 h

SI bloc opératoire

Anesthésiologie

Démarches d'apprentissage

Cours expositif, cas concrets

Ppt, textes

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Voir notes de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Voir notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage Pathologies chirurgicales, soins infirmiers spécifiques et raisonnement clinique

se fera par un examen écrit en 2me période d'évaluation. L'examen vaut 50 points.

Toute absence sans CM ou ML lors de l'examen sera considérée comme non présenté : « PP ».

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour la 3me période d'évaluation.

L'évaluation de l'activité d'apprentissage se fera sur base d'un ou plusieurs cas cliniques.

Des questions supplémentaires peuvent être posées en lien soit avec la pathologie ou les soins infirmiers.

Les 50 points sont répartis en :

- 25 points pour les soins infirmiers
- 17 points pour la pathologie
- 8 points pour le bloc opératoire et anesthésiologie

Cet examen peut mobiliser les compétences et acquis d'apprentissage des blocs 1,2 et 3.

L'UE ne sera validée après délibération que si l'étudiant démontre la maîtrise des connaissances définies comme incontournables pour l'acquisition des acquis d'apprentissages de l'UE.

Les modalités sont définies dans l'annexe à la fiche ECTS. Le document " annexe à la fiche ECTS" est communiqué lors du cours et disponible sur ConenctED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approche intégrée par exercices			
Code	21_PAIR4B04B	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DESCHEEMAEKER (nathalie.descheemaeker@helha.be) Catherine BONTE (catherine.bonte@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les exercices sont intégrés dans les activités d'apprentissage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

Néant

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).